



Sainte-Sophie

**Le bac brun arrive.
Moi, j'y participe!**



papier recyclé à 100%

C'est avec fierté que la Municipalité instaure sur tout son territoire la collecte porte-à-porte des matières organiques putrescibles. **La collecte débutera le 2 janvier 2014.**

Pourquoi participer?

En utilisant le bac brun pour récupérer vos résidus alimentaires et vos résidus verts, vous contribuez grandement à améliorer la qualité de l'environnement.

-Pour atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015;

-En considérant que le contenu moyen du bac à ordures ménagères est composé de 40 % de matières putrescibles, l'objectif est de réduire considérablement la quantité de résidus envoyés vers le site d'enfouissement;

-N'ayant aucun oxygène, les matières organiques acheminées au site d'enfouissement ne se compostent pas, elles se décomposent produisant des gaz à effet de serre (biogaz). Ceux-ci augmentent le réchauffement de la planète.

À qui appartiennent le bac brun et le minibac ?

Vous recevrez un bac brun de 360 litres, un minibac ainsi que des sacs de papier biodégradables (Sac au sol). Tout comme le bac bleu, le bac brun et le minibac sont la propriété de la Municipalité et sont reliés avec l'adresse civique de votre domicile. En situation de changement d'occupant, les bacs doivent être laissés sur place. Vous pouvez vous procurer vos sacs bruns (Sac au sol) dans plusieurs magasins à grande surface de la région ou utilisez du papier journal pour envelopper vos résidus.

**Attention aux sacs de plastique!
Aucun sac de plastique n'est autorisé
dans votre bac brun.**

Optez pour du papier journal ou des sacs de papier!

Le minibac de cuisine, comment l'utiliser ?

Il vous permettra d'accumuler les matières générées durant la journée. Placez-le à un endroit pratique dans la maison, entreposez-le sous l'évier ou sous le comptoir. Transférez régulièrement son contenu, placez vos résidus dans du papier journal ou déposez un sac de papier à l'intérieur du minibac, cela évitera les odeurs désagréables.

Trucs et astuces pour le bac brun

-Placez votre bac brun à l'extérieur sur le côté ou à l'arrière de votre maison, à un endroit facile d'accès;

-Vous n'êtes pas obligé de séparer les matières dans le bac brun;

-Pour éviter la présence de mouches ou de vers blancs, enveloppez vos restes de viande ou de poisson dans du papier journal ou dans un sac de papier brun;

-Pour éviter et/ou éloigner la présence d'animaux, appliquez un peu d'onguent contre la toux (Vicks) autour du couvercle du bac brun;

-Afin d'éviter les odeurs désagréables, nettoyez le bac brun après la collecte avec de l'eau et du vinaigre blanc. En période estivale, gardez-le à l'abri du soleil et gardez le couvercle fermé;

-L'hiver, pour que les matières ne collent pas, évitez de mettre des liquides en grande quantité et placez du papier journal ou un morceau de carton au fond du bac brun.

Merci de votre collaboration!

POUR INFORMATION

Service des travaux publics
450 438-7784 poste 5241
tp@stesophie.ca | www.stesophie.ca

Collecte à 3 voies

Ordures ménagères - 1 fois par semaine



MARDI : Village, au nord d'Abercrombie jusqu'au lac Dion, domaine Racine, Morel au sud de la rue du Roc et Val-des-Lacs.



VENDREDI : Secteur des lacs : Morel au nord de la rue du Roc et Val-des-Lacs au nord de la 4^e Rue.

Matières recyclables - 1 mercredi sur 2



Village : Village, au nord d'Abercrombie jusqu'au lac Dion, domaine Racine, Morel au sud de la rue du Roc et Val-des-Lacs.



Secteur des lacs : Morel au nord de la rue du Roc et Val-des-Lacs au nord de la 4^e Rue.

Matières organiques putrescibles



La collecte des matières organiques putrescibles se fait sur tout le territoire de la municipalité:



décembre à mars, 1 jeudi sur 2
selon votre secteur
avril à novembre, tous les jeudis



(Référez-vous à votre calendrier municipal 2014 pour connaître les dates des collectes)

Résidus alimentaires



- Fruits et légumes, incluant les noyaux
- Pain, pâtes et autres produits céréaliers
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer
- Os, arêtes, peau, graisses et coquilles
- Produits laitiers
- Aliments périmés **sans l'emballage**
- Sachets de thé, de tisane, grains et filtres à café
- Desserts et sucreries
- Noix et leurs coquilles
- Œufs et leurs coquilles
- Nourriture d'animaux

Résidus verts



- Feuilles mortes
- Surplus de gazon
- Branches de **moins de 1 cm** de diamètre
- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Résidus de taille de haies
- Bran de scie, copeaux et écorces
- Petites racines
- Cônes et aiguilles de conifères
- Paille et foin
- Plantes d'intérieurs
- Terre de rempotage

Autres matières



- Papiers, cartons et emballages **souillés** (boîtes de pizza, papier à muffins)
- Assiettes et verres de carton **souillés**
- Cheveux, poils, plumes, litière et excréments d'animaux
- Serviettes de table, essuie-tout, papiers mouchoirs
- Cendres refroidies depuis au moins 72 heures

- ✗ Sacs de plastique de **toutes sortes** incluant les sacs de plastique dits compostables ou biodégradables
- ✗ Emballages plastifiés et styromousse
- ✗ Vaisselle, ustensiles et verres en plastique de toutes sortes
- ✗ Résidus de construction, de rénovation et de démolition
- ✗ Morceaux de bois et branches de plus de 1 cm de diamètre
- ✗ Matières recyclables
- ✗ Carton ciré
- ✗ Textiles et cuir
- ✗ Couches et produits sanitaires (serviettes hygiéniques, cure-oreilles, soie dentaire)
- ✗ Liquides en grande quantité (soupe, lait, jus, café)
- ✗ Charpie de sècheuse, feuilles d'assouplissant, poussière d'aspirateur
- ✗ Animaux morts
- ✗ Résidus domestiques dangereux (huiles usées, piles, peinture, pesticides et autres produits chimiques dangereux)
- ✗ Divers : chandelles, mégots de cigarettes, médicaments et déchets biomédicaux

Merci d'être partenaire de la collecte des matières organiques putrescibles